

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUECCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VU 041-289/19/CT

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Yes We Camp pour le projet Foresta - Approbation d'une convention
DPV 19/17347/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, sous le plateau de la Viste, un terrain de 20 hectares, ancienne carrière d'extraction d'argile réhabilitée lors de l'aménagement de la ZAC Saint-André et du centre commercial Grand Littoral, fait l'objet d'un projet de développement d'un parc urbain métropolitain nommé Foresta.

Ce site, rendu facilement repérable à l'échelle de la ville par les lettres MARSEILLE, recense aujourd'hui une multiplicité des usages spontanés : motocross, cueillette, promenade, running, jardinage...et présente un potentiel certain pour développer un véritable lieu de vie citoyen, mais aussi un espace de coopération et de développement local.

Dans le cadre d'une démarche participative initiée en 2015, l'association Yes We Camp a engagé un travail collectif sur la transformation de cet espace en parc Métropolitain. Ce projet fait l'objet d'un partenariat avec la société Résilience propriétaire du terrain et la coopérative Hôtel du Nord, mais également de contributions et participations :

- du Bureau des guides du GR2013,
- du collectif Safi et de la Gare Franche,
- des associations Ancrages, Images et Paroles Engagées, Arènes, Espigaou, Les jardins partagés du Belvédère,
- des CIQs riverains,
- des centres sociaux de Campagne Lévêque, Del Rio,
- du Collège Barnier,
- d'artistes et d'habitants des quartiers.

L'objectif de cette démarche est la création d'un espace ouvert, accessible, accueillant et non-discriminant lié à une dynamique territoriale et locale, avec comme objectifs le partage de savoir-faire, la production d'emplois, le développement personnel, l'innovation, le déploiement artistique et la lutte contre l'exclusion. La méthode est itérative. La construction du projet se réalise par succession d'échanges, d'ateliers sur site, balades exploratoires, événements festifs, permettant en parallèle la définition des plans de construction d'une ferme, d'un hameau productif et d'installations ludiques sur la colline.

Les principaux objectifs du projet Foresta couvrent ainsi les domaines économiques, sociaux, environnementaux et artistiques avec :

- La création d'un espace structurant dans le territoire, encourageant l'économie locale et les liens entre les quartiers aujourd'hui fragmentés spatialement et socialement, incluant huit quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Saint Henri, Saint André, Consolat Ruisseau Mirabeau, La Calade / Campagne Lévêque, Les Aygalades, La Viste, La Castellane /La Bricarde Plan D'Aou /Saint-Antoine et La Savine.
- L'accueil sur site des porteurs de projets dans les domaines de l'innovation environnementale, de l'agriculture urbaine, du pastoralisme, de l'art et du sport.
- La proposition d'outils d'accompagnement et de cohérence globale avec sur place une équipe technique, un atelier et des bureaux partagés.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

- La création d'aménagements architecturaux et paysagers s'appuyant sur les ressources naturelles offertes par le site et favorisant les démarches participatives.
- Des constructions simples, supports d'activités culturelles, sportives, productives et pédagogiques.
- La contribution aux programmes de rénovation urbaine des quartiers alentours.
- La protection de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes.

Inscrit sur plusieurs années, le projet FORESTA vise ainsi le déploiement sur site des fonctions suivantes :

- Parc : espace ouvert à la promenade, pique-niques, pratiques sportives.
- Incubateur de plein air : accueil de projets entrepreneuriaux mêlant art, éducation, sport, santé, tourisme, artisanat, agriculture.
- Infrastructure sociale : salle d'étude, douches et sanitaires, cantine.
- Implication citoyenne : mise en place d'une gouvernance ouverte avec un budget participatif.
- Destination touristique : programmation culturelle, accueil de groupes.

A cet effet, l'association Yes We Camp, intervenant comme opérateur du site et maître d'ouvrage, a signé avec la société MALL 95, société du groupe Résilience et propriétaire du site, une convention d'occupation à titre précaire de huit ans prenant effet à compter de juillet 2018. Un terrain d'une superficie d'environ 4,4 hectares est ainsi mis à disposition de l'association.

Elle a également sollicité des demandes de subvention auprès de divers fonds et partenaires institutionnels, dont le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Au regard de la portée du projet de l'association et de sa contribution au développement local, à l'aménagement, au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain, le montant de la subvention de fonctionnement versée à l'association Yes We Camp est arrêté à 50 000 € pour l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la demande de subvention porte sur un projet contribuant au développement local, à l'aménagement, au rayonnement et à l'attractivité du territoire

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 50 000 € pour l'année 2019 à l'association Yes We Camp pour la mise en œuvre du projet FORESTA.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Yes We Camp.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence, Sous-Politique E110 - Nature 65748 - Fonction 52.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC